

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE VOREPPE

Demande d'enregistrement présentée par la société : GTL INTERNATIONAL

NATURE DU PROJET : Construction d'un entrepôt logistique

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Rue Louis Armand – 38340 Voreppe

DURÉE DE LA CONSULTATION : 30 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 19 décembre 2022 à 8h30

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : mardi 17 janvier 2023 à 18h

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Voreppe aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Mardi	8h30 - 12h	13h30 - 18h
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	8h30 - 12h	-
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 16h

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-Public-ICPE-2022>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Voreppe,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.